ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 28599

Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la scolarisation des élèves handicapés. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser s'il entend confier à certains inspecteurs de l'éducation nationale l'organisation et la gestion des classes et structures particulières pour les publics en difficulté de scolarisation.

Texte de la réponse

Conformément à la circulaire n° 2002-111 du 30 avril 2002 « Adaptation et intégration scolaires : des ressources au service d'une scolarité réussie pour tous les élèves », et à la circulaire n° 2002-113 du 30 avril 2002 « Adaptation et intégration scolaires : les dispositifs de l'AIS dans le 1er degré », l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaires (IEN-AIS) assure la coordination de l'action des commissions de circonscriptions des départements sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN) et du DASS, alternativement présidents de la commission départementale de l'éducation spéciale (CDES). Les recteurs d'académie peuvent choisir un membre des corps d'inspection comme coordonnateur pour animer les groupes de pilotage académiques pour l'adaptation et l'intégration scolaires, soit un IA-IPR soit un IEN. Par ailleurs, sous l'autorité de l'IA-DSDEN, l'IEN AIS est chargé de l'évaluation du dispositif départemental AIS. Les IEN-AIS prennent une part décisive dans l'animation du dispositif HANDISCOL qui regroupe dans les départements toutes les ressources impliquées dans la prise en charge des enfants handicapés. L'organisation et la gestion des classes et structures particulières pour les publics en difficulté de scolarisation relève de la compétence des IA-DSDEN qui sont secondés pour cette responsabilité par les IEN spécialisés dans le domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaire. Ces IEN ont reçu une formation approfondie sur toutes les questions concernant la scolarisation des handicapés. Enfin, chaque IEN du premier degré procède à l'inspection individuelle des personnels spécialisés en associant autant qu'il est possible son collègue chargé de l'AIS. Ils assurent conjointement des tâches d'animation et de formation. Le nombre d'IEN-AIS en France en septembre 2003 est de cent trente huit, selon une répartition d'environ un à deux par département et un peu plus dans des académies comme Versailles ou Lille (voir tableau ci-après). Nombre d'IEN-AIS par département et par académie septembre 2003

DEPARTEMENTS ET ACADEMIES	IEN-AIS
Alpes-de-Haute-Provence	
Bouches-du-Rhône	3
Hautes-Alpes	
Vaucluse	1

Aix-Marseille	4
Aisne	1
Oise	1
Somme	1
Amiens	3
Doubs	1
Jura	1
Haute-Saône	1
Territoire de Belfort	1
Besançon	4
Dordogne	1
Gironde	2
Landes	1
Lot-et-Garonne	1
Pyrénées-Atlantiques	1
Bordeaux	6
Calvados	1
Manche	1
Orne	1
Caen	3
Allier	1
Cantal	1
Haute-Loire	1
Puy-de-Dôme	1
Clermont-Ferrand	4
Corse-du-Sud	1

Haute-Corse	1
Corse	2
Seine-et-Marne	2
Seine-Saint-Denis	4
Val-de-Marne	3
Créteil	9
Côte-d'Or	1
Nièvre	
Saône-et-Loire	1
Yonne	1
Dijon	3
Ardèche	1
Drôme	1
Isère	3
Savoie	1
Haute-Savoie	1
Grenoble	7
Guadeloupe	1
Guyane	1
Nord	7
Pas-de-Calais	3
Lille	10
Corrèze	1
Creuse	1
Haute-Vienne	1
Limoges	3

Ain	1
Loire	1
Rhône	4
Lyon	6
Martinique	1
Aude	1
Gard	1
Hérault	1
Lozère	1
Pyrénées-Orientales	1
Montpellier	5
Meurthe-et-Moselle	1
Meuse	1
Moselle	1
Vosges	1
Nancy-Metz	4
Loire-Atlantique	2
Maine-et-Loire	2
Mayenne	1
Sarthe	1
Vendée	1
Nantes	7
Alpes-Maritimes	1
Var	1
Nice	2
Cher	1

Eure-et-Loir	1
Indre	1
Indre-et-Loire	1
Loir-et-Cher	1
Loiret	1
Orléans - Tours	6
Paris	4
Charente	1
Charente-Maritime	1
Deux-Sèvres	1
Vienne	1
Poitiers	4
Ardennes	1
Aube	1
Marne	1
Haute-Marne	1
Reims	4
Côtes-d'Armor	2
Finistère	2
Ille-et-Vilaine	2
Morbihan	1
Rennes	7
Réunion	1
Eure	1
Seine-Maritime	2
Rouen	3

Bas-Rhin	1
Haut-Rhin	1
Strasbourg	2
Ariège	1
Aveyron	
Gers	1
Haute-Garonne	2
Hautes-Pyrénées	1
Lot	1
Tarn	1
Tarn-et-Garonne	1
Toulouse	8
Essonne	2
Hauts-de-Seine	6
Val-d'Oise	4
Yvelines	2
Versailles	14
Total académies	138

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28599
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8753
Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2665